

Document

Mediapart fait état de deux nouvelles affaires impliquant Mme Lagarde

(lemonde.fr avec Reuters)

23 mai 2011

Deux jours après avoir publié le rapport de la Cour des comptes mettant en cause le rôle de Christine Lagarde dans l'affaire Tapie, le site Mediapart (ici, en payant) fait état de deux autres dossiers traités par la justice, et qui implique la ministre des finances. Autant d'éléments qui sont révélés au moment où la ministre apparait comme la favorite pour succéder à Dominique Strauss-Kahn à la tête du FMI.

Le premier dossier, évoqué par le Mediapart, a déjà été jugé par le tribunal administratif de Paris, en défaveur de M^{me} Lagarde. *"Dans le premier cas, la justice a conclu que la ministre avait agi de manière illégale en interrompant brusquement, fin 2009, une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) susceptible d'incriminer la société Euronext, gestionnaire de la Bourse de Paris. Le ministère a fait appel de la décision",* explique le site d'information.

Le deuxième dossier devrait prochainement être jugé par le tribunal administratif de Paris, affirme Mediapart. Dans cette deuxième affaire, *"Christine Lagarde est assignée devant le tribunal pour 'détournement de pouvoir' par l'une de ses anciennes collaboratrices".* Cette collaboratrice, Lynda Asmani, qui était chargée de mission de communication à Bercy depuis 2002 et conseillère de Paris Nouveau Centre, a été licenciée le 30 juin 2010 affirme Mediapart : *"elle estime avoir payé ses prises de position au sein de la majorité et juge que son licenciement est entaché d'illégalités".*

Mediapart, qui s'appuie sur des *"documents et témoignages"*, revient en détail sur le contenu des deux affaires. Le site d'information établit un parallèle entre l'affaire Tapie et l'enquête interdite sur la Bourse de Paris : *"On voit un membre du gouvernement – Christine Lagarde dans les deux cas – suspendre par un éventuel abus de pouvoir le cours d'une procédure publique avec, en toile de fond, la défense d'intérêts particuliers."*

Dans l'affaire Tapie, Christine Lagarde a accepté un arbitrage privé, qui a abouti en 2008 à l'attribution de 285 millions d'euros de fonds publics à Bernard Tapie. La ministre est visée par la possible ouverture d'une enquête judiciaire. Le gouvernement tente cependant de minimiser l'affaire, qualifiant de *"rumeur"* l'ouverture d'une procédure demandée le 10 mai par le procureur général de la Cour de cassation.